



MAIRIE  
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mars 2013

---

L'an deux mil treize, le 27 mars, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni  
en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

**Etaient présents :** M. Xavier DIOT, M. Bernard ROUSSEAU, M. Guy PIERRE, M. Jacky CHARRUAULT, M. Patrick VIGNAUD, M. Pascal TENNEVIN-PERET, Mme Alison MCDONAGH

**Etait excusé :** M. Jean-Pierre DELHOUME

**Etaient absents :** Mme Christine MAILLOCHAUD, Mme Héroïse PIERRE

**Pouvoir :** M. Jean-Pierre DELHOUME donné à M. Jacky CHARRUAULT

**Est désigné secrétaire de séance :** M. Pascal TENNEVIN-PERET

<b>Date de convocation :</b> 18 mars 2013	<b>Nombre de conseillers municipaux :</b>
<b>Date d'affichage :</b> 18 mars 2013	- en exercice : 10
	- présents : 7
	- votants : 8

---

Le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente.  
Monsieur Le Maire demande d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour. Le Conseil accepte à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

- ❖ Demande d'adhésion au SIVEER de la commune de Loudun
- ❖ Enquête publique concernant le parc éolien Les Courtibeaux : Avis du Conseil Municipal
- ❖ Programme investissement : aménagement voirie rue des Vieux Chênes
- ❖ Programme investissement : réseaux gaz rue des épis
- ❖ Approbation du compte administratif 2012
- ❖ Vote des taxes locales
- ❖ Vote du budget primitif 2013
- ❖ Vote des affectations aux budgets CCAS et Assainissement
- ❖ Proposition de création d'un site internet
- ❖ Création d'une commission Appel d'offre

\*\*\*\*\*

### **DELIBERATION 2013-014 : Demande d'adhésion au SIVEER de la commune de Loudun**

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre du SIVEER, informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 7 décembre 2012, le Comité du SIVEER a donné son accord pour l'adhésion au SIVEER de la commune de Loudun.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**

- **d'accepter** la demande d'adhésion au SIVEER de la commune de Loudun
- et **autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

#### **DELIBERATION 2013-015: Enquête publique concernant le parc éolien Les Courtibeaux : avis du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la construction du parc éolien des Courtibeaux situé sur le territoire communal une enquête publique est en cours. Il précise que le Conseil Municipal doit se prononcer dans un délai maximum de 15 jours à l'issue. M. Charles MILLET chef de projet de l'opérateur W.K.N. France est présent, accompagné d'un responsable technique. Après un bref historique, rappelant les différentes informations déjà transmises lors de réunion publique, réunion de commission, comité de pilotage et journées d'exposition en novembre 2012, il énumère les dernières étapes avant l'implantation. L'arrêté d'autorisation Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pourrait intervenir en octobre 2014 avec une construction possible au second semestre 2014.

Monsieur Le Maire interroge M. MILLET sur d'éventuels risques de nuisances pour les riverains, liés au bruit ou au brouillage des ondes. M. MILLET expose que le fait qu'un parc éolien soit dorénavant considéré comme une installation classée pour la protection de l'environnement offre des garanties. Ainsi s'il s'avère que les conditions d'exploitation génèrent des mouvements sonores supérieurs à la norme admise, l'opérateur sera mis en demeure par l'Etat, la commune, d'y remédier. L'aspect financier est évoqué. Les recettes produites par l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, la taxe foncière et le loyer du poste de livraison sont évaluées à 21 000€ par an. En outre W.K.N fait une offre de concours d'un montant de 100 000€ pour la rénovation des bâtiments communaux et l'entretien de la voirie. L'entreprise quitte la salle du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de donner** un avis **favorable** concernant la construction du parc éolien des Courtibeaux.

#### **DELIBERATION 2013-016 : Programme d'investissement : voirie rue des Vieux Chênes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du coût estimatif concernant l'aménagement de la rue des Vieux Chênes par M. MENARD, géomètre à Confolens.

Deux devis estimatifs sont proposés. L'un avec caniveau central pour un montant de 39 182.10€ HT soit 46 861.79€ TTC. L'autre avec bordures traditionnelles pour un montant de 40 812.50€ HT soit 48 811.75€ TTC.

Après étude des devis, le Conseil Municipal estime ne pas avoir tous les éléments pour prendre une décision. Il est convenu de rencontrer M. MENARD pour de plus amples précisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'ajourner** sa décision dans l'attente de nouvelles informations.

**DELIBERATION 2013-017-1 : Vote du Compte Administratif 2012 mairie**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU,

- **vote** le compte administratif de l'exercice 2012 et arrête ainsi les comptes

<b>Investissement</b>		
Dépenses	prévus	463 874.87
	Réalisé	87 135.28
	Reste à réaliser	321 965.27
Recettes	prévus	463 874.87
	Réalisé	125 400.15
	Reste à réaliser	98 266.00
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	prévus	395 188.43
	Réalisé	254 883.37
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	prévus	395 188.43
	Réalisé	339 093.99
	Reste à réaliser	0.00
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		
Investissement		38 264.87
Fonctionnement		84 210.62
Résultat global		122 475.49

**DELIBERATION 2013-017-1-1: Affectation des résultats 2012, Mairie**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	84 210.62
Un déficit reporté de :	0.00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	84 210.62
Un excédent d'investissement de :	38 264.87
Un déficit de reste à réaliser de :	223 699.27
Soit un besoin de financement de :	285 434.40

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2012 : excédent	84 210.62
Affectation complémentaire en réserve (1068)	161 429.05
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0.00
Résultat d'investissement reporté (001) Excédent	35 244.09

**DELIBERATION 2013-017-2 : Vote du Compte Administratif 2012 assainissement**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU,

- **vote** le compte administratif de l'exercice 2012 et arrête ainsi les comptes

<b>Investissement</b>		
Dépenses	prévus	58 751.00
	Réalisé	0.00
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	prévus	120 625.46
	Réalisé	8 376.96
	Reste à réaliser	0.00
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	prévus	25 953.34
	Réalisé	19 847.23
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	prévus	25 953.34
	Réalisé	21 826.68

	Reste à réaliser	0.00
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		
Investissement		8 376.96
Fonctionnement		1 979.45
Résultat global		10 356.41

**DELIBERATION 2013-017-2-2: Affectation des résultats 2012, assainissement**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	1 979.45
Un déficit reporté de :	0.00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 979.45
Un excédent d'investissement de :	8 376.96
Un déficit de reste à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	8 376.96

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- <b>Décide</b> d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :	
Résultat d'exploitation au 31/12/2012 : excédent	1 979.45
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	1 826.11
Résultat d'investissement reporté (001) Excédent	86 002.42

**DELIBERATION 2013-017-3 : Vote du Compte Administratif 2012 lotissement**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU,

- **vote** le compte administratif de l'exercice 2012 et arrête ainsi les comptes

<b>Investissement</b>		
Dépenses	prévus	92 550.00
	Réalisé	92 550.00
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	prévus	92 550.00
	Réalisé	0.00
	Reste à réaliser	0.00
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	prévus	122 551.00
	Réalisé	0.00
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	prévus	122 551.00
	Réalisé	92 550.98
	Reste à réaliser	0.00
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		
Investissement		-92 550.00
Fonctionnement		92 550.98
Résultat global		0.98

**DELIBERATION 2013-017-3-2: Affectation des résultats 2012, lotissement**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	92 550.98
Un déficit reporté de :	0.00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	92 550.98
Un excédent d'investissement de :	92 550.00
Un déficit de reste à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	92 550.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- <b>Décide</b> d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :	
Résultat d'exploitation au 31/12/2012 : excédent	92 550.98
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	526.55
Résultat d'investissement reporté (001) Excédent	92 550.00

#### **DELIBERATION 2013-017-4 : Vote du Compte Administratif 2012 ccas**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU,

- **vote** le compte administratif de l'exercice 2012 et arrête ainsi les comptes

<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	prévus	4 850.48
	Réalisé	3 200.01
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	prévus	4 850.48
	Réalisé	2 000.00
	Reste à réaliser	0.00
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		
Investissement		0.00
Fonctionnement		-1 200.01
Résultat global		-1 200.01

#### **DELIBERATION 2013-017-4-2: Affectation des résultats 2012, ccas**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de :	1 200.01
Un déficit reporté de :	0.00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	1 200.01

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- <b>Décide</b> d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :	
Résultat d'exploitation au 31/12/2012 : déficit	1 200.01
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	1 650.47
Résultat d'investissement reporté (001) déficit	0.00

#### **DELIBERATION 2013-018-1 : Examen et vote du compte de gestion 2012 mairie**

Le Maire expose aux membres du Conseil que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **vote** le compte de gestion 2012 mairie

#### **DELIBERATION 2013-018-2 : Examen et vote du compte de gestion 2012 assainissement**

Le Maire expose aux membres du Conseil que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **vote** le compte de gestion 2012 assainissement

**DELIBERATION 2013-018-3 : Examen et vote du compte de gestion 2012 lotissement**

Le Maire expose aux membres du Conseil que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
- **vote** le compte de gestion 2012 lotissement

**DELIBERATION 2013-018-4 : Examen et vote du compte de gestion 2012 ccas**

Le Maire expose aux membres du Conseil que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
- **vote** le compte de gestion 2012 ccas

**DELIBERATION 2013-019 : Vote des taxes locales**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les taux d'imposition pour l'année 2012 et les soumet au vote pour l'exercice 2013

Taxe d'habitation	12.56%
Taxe foncière (bâti)	15.83%
Taxe foncière (non bâti)	33.96%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité

- **de maintenir** les même taux

Taxe d'habitation	12.56%
Taxe foncière (bâti)	15.83%
Taxe foncière (non bâti)	33.96%

**DELIBERATION 2013-020-1 : Vote du budget primitif Mairie**

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2013, à 8 voix pour

<b>Investissement</b>	
Dépenses	621 097.39
Recettes	621 097.39
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	332 492.00
Recettes	332 492.00

**DELIBERATION 2013-020-2 : Vote du budget primitif Assainissement**

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2013, à l'unanimité

<b>Investissement</b>	
Dépenses	56 050.00
Recettes	124 952.67
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	21 277.11
Recettes	21 277.11

### **DELIBERATION 2013-020-3 : Vote du budget primitif Lotissement**

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2013, à l'unanimité

<b>Investissement</b>	
Dépenses	185 100.00
Recettes	185 100.00
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	123 051.00
Recettes	123 051.00

### **DELIBERATION 2013-020-4 : Vote du budget primitif CCAS**

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2013, à l'unanimité

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	3 650.47
Recettes	3 650.47

### **DELIBERATION 2013-021 : Vote des affectations aux budgets assainissement et CCAS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'afin d'équilibrer les budgets annexes du CCAS et de l'Assainissement, il est nécessaire d'affecter une subvention à chacun d'entre eux comme suit :

Assainissement : c/748 5000€  
CCAS : c/74 2000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'affecter** la somme de 2 000€ au budget CCAS  
5 000€ au budget Assainissement.

### **DELIBERATION 2013-022 Création du site internet communal**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'idée de la création d'un site internet communal pourrait être envisagée car c'est un support désormais incontournable pour transmettre les informations. A cet effet, il expose qu'il a rencontré Mme Mila WEISSWEILER de l'entreprise Mila-webdesign basée à Montmorillon, Mme WEISSWEILER étant chargée, entre autres, de la création du site internet de l'office du tourisme d'Availles Limouzine.

Elle propose un devis d'un montant de 2 041€. A ceci il convient d'ajouter les frais d'hébergement de l'ordre de 30€ par an ainsi que la maintenance pour un coût de 50€ par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de créer** un site internet pour la commune de St Martin l'Ars.
- **d'accepter** le devis de Mme Mila WEISSWEILER d'un montant de 2041€.
- **d'autoriser** Monsieur Le Maire à établir les demandes de subventions auprès  
↳ de la Communauté de Communes du Montmorillonnais dans le cadre du fond de concours alloué aux communes

### **DELIBERATION 2013-023 : Création d'une commission d'analyse d'Appel d'Offre**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'en 2013, trois projets communaux à savoir la rénovation de la salle polyvalente, le diagnostic assainissement, l'aménagement de la voirie rue des Vieux Chênes nécessite de faire un marché public

avec appel d'offre. Pour cela il convient de constituer une commission qui analysera chaque dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de désigner** les membres suivant : Xavier DIOT, Bernard ROUSSEAU, Guy PIERRE, Alison MCDONAGH.